

> SPECIAL GESTION DE PATRIMOINE

La gestion de patrimoine autrement

Indépendant, le cabinet Alternative Patrimoine s'adresse à celles et ceux qui souhaitent saisir les opportunités du marché pour faire fructifier un capital, se constituer un patrimoine, le développer, le préserver ou encore le transmettre sereinement. Cyril Sibony, son président et Leatitia Benhamou, directrice associée, vous expliquent comment.

Les associés du cabinet « Alternative Patrimoine »



Cyril Sibony

Après avoir développé le bureau de gestion de patrimoine du groupe Barclays en France pendant 25 ans, Cyril a fondé Alternative Patrimoine pour accompagner ses clients sur l'ensemble de leurs stratégies patrimoniales.



Leatitia Benhamou

Passionnée de gestion de patrimoine depuis son Master de Droit du Patrimoine à Dauphine, Leatitia intervient auprès des clients sur les sujets de fiscalité et d'ingénierie patrimoniale. Elle est également en charge au cabinet de la compliance et du juridique.



Vincent Kemery

En charge du département financement et immobilier, Vincent ambitionne de rendre l'immobilier commercial accessible à tous par l'utilisation de l'effet de levier du crédit, du démantèlement de propriété ou encore de structures juridiques sociétaires.



Filomena Semeraro

Au sein du cabinet, Filomena est particulièrement en charge des sujets liés à la clientèle internationale et à l'expatriation. Inspirée par son parcours professionnel à l'étranger, elle a su développer une expertise fine en fiscalité internationale et patrimoine des non-résidents.

Cyril Sibony, vous présidez le cabinet de Gestion de Patrimoine Alternative Patrimoine. Pourquoi avoir créé ce cabinet ?

C'est finalement une démarche de continuité qui m'a conduit avec mes 3 associés, Filomena, Leatitia et Vincent, à créer Alternative Patrimoine. Après avoir fait l'essentiel de nos carrières, plus de 20 ans, au sein de la banque Barclays Patrimoine à Paris, c'est lors du retrait du marché français de celle-ci qu'il nous est apparu comme une évidence de devoir créer une Alternative pour les clients : c'est comme cela qu'est né Alternative Patrimoine.

Justement, quelle est cette Alternative que vous proposez ?

Notre méthode, nous pourrions la résumer en deux mots : efficacité et performance.

La première valeur ajoutée de notre intervention est d'être disponible et à l'écoute des besoins de nos clients entre autres pour compenser une relation bancaire souvent décevante ou inexistante. Le cœur de notre Alternative, c'est aussi la recherche de performance. Nous proposons à nos clients des allocations d'actifs diversifiés et adaptés à leur volonté de prendre des risques, mais surtout nous construisons avec eux une solution dont ils fixent eux-mêmes les variables : la performance attendue, le risque pris et la durée. Nous créons alors avec nos partenaires des solutions permettant de répondre à ces objectifs tout en cherchant à les préserver au maximum des aléas de marché.

Concrètement, pourriez-vous nous décrire l'une de ces solutions ?

A titre d'exemple, nous avons mis en place pour l'un de nos clients un investissement dont la performance est limitée à 12% par an mais en contrepartie son capital bénéficie d'une protection importante en cas de baisse des marchés actions européens. Ces produits sont plus complexes que les produits classiques (fonds euros, actions...) mais beaucoup plus adaptés aux marchés financiers actuels. Ils permettent d'éviter de subir les fortes variations à la baisse. Une fois les solutions

choisies avec nos clients, nous réfléchissons à l'intégration de celles-ci à meilleure structure juridique et fiscale. C'est là qu'intervient notre ingénierie patrimoniale, du sur-mesure pour nos clients.

A ce sujet, Leatitia Benhamou directrice associée du cabinet, pouvez-vous nous parler des structures juridiques d'investissement ?

Nos clients nous interrogent de plus en plus souvent sur les risques de défaillance des partenaires assureurs ou banques et sur la sécurité de leurs avoirs. Nous leur répondons souvent par l'utilisation de contrat d'assurance-vie de droit Luxembourgeois qui permet une meilleure protection des avoirs en cas de crise systémique impliquant assureur ou État. Ce n'est qu'une première source d'optimisation car les contrats de droit luxembourgeois offrent de nombreux avantages en matière de souplesse de gestion et de possibilité d'investissement.

Leatitia Benhamou, quelle serait pour vous une des différences d'Alternative Patrimoine ?

L'offre de marché est particulièrement vaste, nos clients sont occupés et n'ont pas le temps, l'envie ou la compétence pour faire le tri. C'est là qu'il est essentiel d'être accompagné, pour choisir non seulement le meilleur contrat mais surtout le plus adapté. Ce qui fait notre différence, c'est la recherche constante d'optimisation : du contrat, des solutions d'investissements, des partenaires... Et ce sont notre indépendance et notre expérience qui nous permettent d'en faire une réalité.

Cyril et Leatitia, on ne peut ignorer le contexte actuel de crise sanitaire. Comment cela a impacté et impacte encore Alternative Patrimoine ?

Le contexte de la crise du Covid 19 nous a conforté dans notre approche résolument novatrice et proactive. Les marchés ont été fortement tourmentés et il était particulièrement important pour nous d'être au plus proche de nos clients pour les conseiller et surtout les amener à saisir les opportunités qui ont pu se créer. Le contexte actuel nous a prouvé à nouveau qu'il était fondamental d'être bien accompagné dans la gestion de son patrimoine. Il n'y a alors qu'une étape à franchir : nous contacter pour en discuter.

AP
ALTERNATIVE PATRIMOINE